



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Session ordinaire du 16 novembre 2023
ou extraordinaire du

L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VIEUX-FORT, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Héric ANDRE, Maire.

Numéro d'inscription au registre

Numéro de la délibération

2023-32

Etaient Présents : MM. (1) ANDRE Héric, BOURGEOIS Gladys, GELARD Didier, MICHINEAU Magloire, MALESPINE Rosie, TALBOT Rudia, DELANNAY Marlène, CASTELNEAU Carole, RENIA Anselme, MONTHOUEL Claudine, RENIA Kessy, BOURGEOIS Charles, DAVID Linda, MARCIN Jennifer.

Excusés : MM (1) – CARRIERE Ruddy a donné procuration à DAVID Linda
RENIA Olivier a donné procuration à RENIA Kessy

Absents : MM (1) - DELANNAY Célia, PLANTIER Rolland, BOURGEOIS Dylan.

- (1) Noms et prénoms.
(2) Copier ici l'exposé du Maire et la délibération du Conseil, tels qu'ils résultent du procès-verbal de la séance

OBJET : Autorisation de contribution financière – Action solidarité envers le peuple d'Haïti (Demande faite par l'AMG)

Face au désastre que traverse le peuple d'Haïti depuis le séisme dévastateur du 14 août 2021, l'Association des Maires de Guadeloupe (AMG), au travers de sa commission « coopération régionale », organise une action de solidarité qui consiste en la production d'écoles et de maisons antisismiques et anticycloniques dans la région du Sud d'Haïti.

En effet, cette zone a été retenue, car la violence y est moindre.

Cette opération de solidarité est conduite conjointement par la commission régionale de l'AMG, présidée par Mme Christine HOUBLON, 2^{ème} Vice-Présidente, avec le Collectif Haïti de France (CHF), présidée par Mme Ornella BRACESCHI

Vu l'importance du dossier, l'AMG sollicite l'adhésion et l'appui de la commune à ce projet.

Pour ce faire, une contribution financière à hauteur de 100,00 € (cent euros) minimum par commune est attendue.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'adhésion et l'appui de la Commune à ce projet en attribuant une contribution financière de 300€ à l'AMG.

Délibération affichée

Le 17 novembre 2023

A VIEUX-FORT

Le 17 novembre 2023

Le Maire,
(Signature)

Approuvé :

A

Le

Le Préfet,

06 DEC. 2023



Le conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, soit 15 voix pour et 1 voix

DECIDE :

Article 1 – D'AUTORISER l'adhésion et l'appui de la commune au projet *Action solidarité envers le peuple d'Haïti*

Article 2 – D'AUTORISER Monsieur le Maire à attribuer une contribution de 300,00€ à l'Association des Maires de Guadeloupe (AMG).

Article 3 – D'AUTORISER le Maire, ou son représentant à signer tous documents et à prendre toutes décisions ou les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents, à l'exception de
MM

Pour expédition conforme :
Le Maire,
(Signature et cachet)



NB. : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal administratif de BASSE-TERRE dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le Département ou à son délégué dans l'arrondissement (art L. 2131-1 du CGCT).